

Centre culturel La Courée
20 avenue Michel Chartier
01 60 35 90 81
collégien.fr

Collégien le 13/11/2025

Appel à projets PHOTOGRAPHIQUES 2026 :

La Courée, lieu vivant > 30 ans du centre culturel de Collégien

PREAMBULE

La ville de Collégien, commune de 3380 habitants, se situe en Seine-et-Marne, à 25km à l'est de Paris et fait partie de la communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Le projet culturel est fondé sur trois axes principaux fondamentaux : la formation artistique (cours de danse, théâtre et musique), la diffusion (une vingtaine de spectacles et cinq expositions en moyenne programmés chaque année), la création (accueil d'artistes en résidence de création et fabrique de spectacles en direction des amatrices et des amateurs). Un projet pour faire rencontrer, connaître et comprendre la création artistique à tous les publics. Cette offre culturelle est regroupée en un seul lieu, le centre culturel la Courée, qui comporte une salle de spectacle, un studio de danse, une médiathèque, un conservatoire de musique, ainsi qu'une école de théâtre, danse et comédie musicale.

Par son appel à projets photographiques, la ville de Collégien propose également, depuis quatre ans, une exposition de photographies en dehors des murs du centre culturel La Courée, dans les rues de la ville. Cette proposition hors-les-murs permet de renforcer l'accessibilité pour toutes et tous à la politique culturelle de la ville et de promouvoir également l'accès aux travaux photographiques.

L'APPEL A PROJETS

Pour cette cinquième édition et à l'occasion des trente ans de son centre culturel, la ville de Collégien souhaite mettre en valeur les personnes qui font la Courée. Qu'elles soient publics, élèves des ateliers artistiques, membres des équipes ou figures marquantes d'hier et d'aujourd'hui, le centre culturel la Courée s'est fabriqué grâce à ces énergies qui l'ont traversé et le traversent encore aujourd'hui. Par cet appel à projet, par le biais de la photographie, la ville de Collégien souhaite rendre hommage à tous ces gens qui font la Courée. **Qui sont ces personnes ? Comment les mettre en avant ? Le projet choisi devra répondre à ces questions et faire ressortir le côté vivant du centre culturel la Courée, en prenant le parti de travailler autour de ces personnalités qui l'habitent, qui l'ont habité, qui y sont attachées ou qui y partagent des instants communs.** Si la dimension historique doit être présente, une attention particulière sera également portée sur les notions de présent et d'avenir du centre culturel. Il s'agit d'évoquer aussi l'avenir du centre culturel la Courée dans celui de la ville de Collégien. L'artiste dont le projet aura été choisi devra se déplacer de nombreuses fois à Collégien, ou ailleurs si besoin, pour y effectuer un travail de terrain, à la rencontre de ces personnes.

Le projet photographique ainsi proposé pourra être réalisé par tout type d'outil de prise de vue et pourra également être retravaillé plastiquement. En revanche, l'utilisation d'intelligences artificielles est proscrite, quelle que soit l'étape du projet.

L'exposition hors-les-murs sera le premier aboutissement du projet et du travail de terrain réalisé par le ou la photographe, elle devra comporter au moins 12 photographies. L'accroche de l'exposition sera prise en charge par la commune de Collégien en concertation et en présence de l'artiste. Cette exposition contribue à l'attachement que la ville porte à soutenir les artistes, à sensibiliser les publics à la photographie et à inscrire une démarche artistique sur la ville.

Le travail photographique de l'artiste servira également de base à l'élaboration des différents moyens de communication de la saison 2026/2027 du centre culturel la Courée : plaquette de saison, calicot, affiches, flyers, site internet, publications sur les réseaux sociaux. Dans ce cadre, les photographies pourront être utilisées de façon brute ou retravaillées par le service culturel de la ville, en accord avec l'artiste.

LIEU : Ville de Collégien – 77090.

CALENDRIER ET RESTITUTIONS

- **Lundi 15 Décembre 2025** : Fin de l'appel à projets, date limite d'envoi des dossiers.
- **Jeudi 18 Décembre 2025** : Annonce du/de la lauréat-e.
- **Mercredi 7 Janvier 2026, à organiser avec le lauréat ou la lauréate** : Rencontre du lauréat ou de la lauréate avec M. le maire et l'adjoint à la culture à la mairie de Collégien. Début du travail sur le territoire.

- **Avril - mai 2026** : Fournir des éléments (titre, court texte, visuels...) dans une perspective de communication, notamment pour la conception de la plaquette de saison 2026/2027 du centre culturel, ainsi que pour l'annonce de l'exposition.
- **Fin juin 2026** : Définir les visuels, réalisation de supports, affiches et de documents de médiation si nécessaire. Définition d'un nouveau titre si besoin. Conception de la communication des 30 ans de la Courée et de la saison culturelle 2026/2027 à l'aide des visuels choisis.
- **Vendredi 18 septembre 2026** : Accroche des photos sur le lieu d'exposition.
- **Samedi 19 septembre 2026** : Exposition ouverte au regard du public, inauguration (vernissage) dans le cadre de l'anniversaire du centre culturel et de la soirée d'ouverture de saison.

Durée de l'exposition : Du 19 septembre 2026 à fin Août 2027.

Médiation :

Une rencontre entre les publics et l'artiste sera prévue sur site le jour du vernissage. Tout autre type ou moment de médiation peut être envisagé en concertation, si la ville ou l'artiste en fait la demande.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES

La structure accueillante s'engage à verser à l'artiste :

- Une rémunération totale brute de 6000 euros TTC pour le travail de création originale, versée en deux fois : au début du projet et en fin de projet.
- Les droits d'auteur-ice, cotisations Maison des Artistes et URSSAF ou toutes autres cotisations sont incluses dans cette somme.
- Une indemnité forfaitaire de 300 euros pour couvrir les frais de déplacement.
- Une indemnité forfaitaire de 300 euros pour assurer les frais de bouche.
- Une indemnité forfaitaire de 400 euros de droit d'utilisation, de reproduction, de publication et de représentation.

La structure accueillante s'engage également à :

- Assurer un budget maximum de 3 000 euros pour les coûts liés à la production de l'exposition hors les murs (tirages, encadrements, matériels liés à la scénographie). Les frais liés à une éventuelle production en argentique (si besoin) devront être compris dans ce budget (développement, scans, tirages de lecture).
- Faciliter les contacts et les rencontres avec les publics, équipes, artistes, réseau de partenaires ou autres, permettant les investigations et les rencontres.

L'artiste s'engage à :

- Créer et produire une œuvre photographique originale pour l'exposition composée de 12 photographies minimum et 16 photographies maximum (idéalement 70X100cm sur Dibon avec cadre anodisé en aluminium sans bord). Le nombre exact de tirage pourra être discuté en fonction du projet proposé.
- Accepter que l'intégralité du travail photographique qui aura été réalisé dans le cadre de cet appel à projet (pas uniquement les photographies sélectionnées pour l'exposition) puisse être utilisé pour la communication du centre culturel la Courée et de la ville de Collégien, sur la saison 2026/2027 (plaquette de saison, calicot, affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux). L'intégralité de ce travail photographique devra donc être partagé avec les équipes du service culturel de la ville de Collégien.
- Suivre le calendrier mentionné dans l'appel à projet et la procédure de production.
- Accepter la scénographie de l'exposition existante (voir photo à la fin de ce document).
- Être présent-e au vernissage de l'exposition et à la soirée anniversaire d'ouverture de saison 2026/2027 du centre culturel la Courée.
- Détenir l'autorisation de tout élément susceptible d'être protégé (personnes, propriétés privées) quant à l'utilisation des images pour toute activité liée à sa restitution.
- Être autonome pour ses déplacements sur le territoire (10 déplacements au minimum).
- Faire don d'un tirage lié au projet à la ville.
- Laisser en dépôt 5 tirages pour une période d'un an à la suite de l'exposition.

PROPRIETE ET DEVENIR DES ŒUVRES

L'artiste auteur-ice reste propriétaire des œuvres réalisées dans le cadre de cet appel à projets. La ville de Collégien se réserve le droit d'utiliser les images de l'exposition à des fins de communication et diffusion sur tout support de la ville avec accord du photographe et avec mention du copyright soit :

- L'ECHO journal municipal.
- Supports de communication du centre culturel La Courée (tous supports, papiers ou numériques).
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) et site internet de la ville.
- Carte des vœux à la population de l'année 2027.

EDITION D'UN OUVRAGE PHOTOGRAPHIQUE

À l'issue de l'exposition les organisateurs, pourront produire un ouvrage qui rendra compte du travail de l'artiste, dont une quantité à définir en fonction du tirage global sera donnée à l'artiste.

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à des artistes professionnel·le·s.

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le **Lundi 15 Décembre 2025**, tout projet déposé après cette date ne pourra être pris en compte.

Le dossier de candidature est à envoyer par mail, à l'attention d'Adrien Bourdet, Directeur du centre culturel la Courée, à l'adresse : direction.culture@collegien.fr, ou à déposer directement à l'accueil du centre culturel la Courée (20 Avenue Michel Chartier, 77090 Collégien) sur les horaires d'ouverture.

Dans le cas d'un envoi par mail, le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf, nommé **LACOUREE_30ANS_NOM_Prénom_2026** :

- La fiche de candidature, située en dernière page de ce document, dûment remplie.
- Une note d'intention du projet composée de photographies, visuels et de tout éléments pouvant préciser la nature du projet.
- Un Curriculum Vitae.
- Une série de photographies (10 maximum) d'un travail personnel.

Dans le cas d'un dépôt de dossier directement au centre culturel la Courée, le dossier devra être déposé dans une enveloppe, reprenant les mêmes éléments que le dossier à envoyer par mail, en version imprimés sur feuilles A4, avec également une copie pdf de tous les éléments sur une clé USB.

JURY

Un jury composé d'élue·e·s, de professionnels de la photographie, d'acteurs culturels et d'habitant·e·s désignera le ou la lauréat·e.

RAPPEL DU CALENDRIER DE CANDIDATURE

Date limite de réception des dossiers : 15 décembre 2025 à 23h59.

Annnonce des résultats : 18 décembre 2025.

Premier rendez-vous : pour la lauréate ou le lauréat, une rencontre avec M. le Maire et l'adjoint à la culture aura lieu le Mercredi 7 janvier 2026, au centre culturel la Courée.



CONTACTS

Centre culturel LA COUREE
20 Avenue Michel Chartier
77090 COLLEGIEN
01 60 35 90 81

Direction : Adrien Bourdet
Accueil : Claire Saurel
Communication : Corinne Cadin
Technique : Nicolas Lips

Fiche de candidature

Appel à projets photographiques 2026

La Courée, lieu vivant – 30 ans du centre culturel de Collégien

Centre culturel La Courée
20 avenue Michel Chartier
01 60 35 90 81
collegien.fr

Nom :

Prénom :

Et/ou Nom et constitution du collectif :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Pays de résidence :

Tél :

Email :

Site internet et réseaux sociaux :

LISTE DES PIECES JOINTES :

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format PDF, nommé **LACOUREE_30ANS_NOM_Prénom_2026** et ne doit pas dépasser 10 Mo :

- Cette fiche de candidature dûment remplie
- Une biographie (max. 1000 caractères, espaces compris)
- Un résumé du projet proposé (max. 1000 caractères, espaces compris)
- Une note d'intention du projet (max. 4000 caractères, espaces compris) accompagnée de tous documents pouvant préciser la nature du projet (10 pages maximum).
- Un Curriculum Vitae.
- Une série de photographies (10 maximum) d'un travail personnel.

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des informations communiquées ci-dessus, certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement de l'appel à projets photographiques 2026 de la ville de Collégien « La Courée, lieu vivant – 30 ans du centre culturel de Collégien » et déclare les accepter pleinement.

Fait à

Le

Signature :

Pour signer numériquement, merci d'écrire en toutes lettres la formule « Lu et approuvé » suivie de votre nom et prénom.